

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA



© PHOTO : ANNIE KMETKO

Mot de la PRÉSIDENTE

Tout d'abord, laissez-moi vous remercier pour cette nomination emportée de haute lutte. Oui bon, il n'y avait aucun autre candidat. N'empêche que je suis très fière d'avoir été élue présidente de la SARTEC parce que je suis très fière de notre association. De son fonctionnement, de ses accomplissements et des valeurs qu'elle défend.

« L'auteur doit être associé à la vie économique de son œuvre peu importe le support, le médium ou le diffuseur. Les modèles de rémunération doivent être adaptés aux nouveaux espaces de création qui s'ouvrent à nous. »

Depuis dix ans que je siège au conseil, j'ai pu constater à quel point il était efficace et à quel point le personnel permanent de la SARTEC était compétent. J'ai quand même des doutes quant à ma capacité de chausser les bottes de Marc Grégoire. Primo, il a beaucoup plus grands pieds que moi et deuxio, il a rempli durant six ans son rôle de président avec tant de sagacité et de détermination que la barre est placée très haut.

Mais quand je regarde le psychodrame politique qui se déroule à Ottawa et l'improbable coalition qui voit le jour au

moment où j'écris ces lignes, je me dis que, dans sa simplicité, le processus électoral de la SARTEC n'a rien à envier à personne. Il est de plus assez ironique de constater que les artistes ne sont pas les seuls à protester énergiquement quand on menace de leur couper les vivres. Nous n'avons pas le pouvoir de faire tomber les gouvernements, mais les événements des derniers mois nous ont prouvé qu'en travaillant de concert avec les groupes qui défendent les mêmes intérêts que nous, nous avons le pouvoir d'influer fortement l'opinion publique.

Un autre événement politique récent qui me rassure quant à ma capacité d'assumer mes nouvelles fonctions, c'est la quasi-élection de Sarah Palin à la vice-présidence américaine. Si elle est passée à un cheveu

(fort bien coiffé d'ailleurs) d'être vice-présidente de la plus grande puissance mondiale, je peux certainement être présidente de la SARTEC. Je suis pas mal moins bien coiffée mais je vous jure que je sais que l'Afrique est un continent et non un pays. On ne sait toutefois plus si cette rumeur est vraie ou fausse ou même si celui qui l'a répandue existe vraiment ou n'est qu'un avatar. Un exemple frappant du danger et du pouvoir d'internet.

C'est d'ailleurs un des grands défis de la SARTEC pour les prochaines années :

continuer de faire respecter un principe tout simple dans un univers de plus en plus complexe. Et ce principe tout simple c'est que l'auteur doit être associé à la vie économique de son œuvre peu importe le support, le médium ou le diffuseur. Les modèles de rémunération doivent être adaptés aux nouveaux espaces de création qui s'ouvrent à nous. On s'y emploiera. []

SYLVIE LUSSIER

[SOMMAIRE]

- VIE ASSOCIATIVE
- 2 Avis de recherche
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 3 Conseil d'administration 2008-2010
- 5 Rapport du président sortant
- 7 Rapport de la trésorière sortante
- 8 Rapport du directeur général
- REPORTAGE : ATELIER AGA
- 11 Raconter autrement
- LA CONVENTION AU JOUR, LE JOUR
- 14 Ce que vous devez savoir
- BILLET
- 16 Aux plus forts, la poche
- GLAMOURAMA
- 18 Scandale chez les auteurs !
- BRÈVES FISCALES
- 20 Faire de l'impôt une source de revenus
- BRÈVES
- 6 Moisson Montréal
- 15 Quand vos REÉR sont au plafond
- 15 Destruction de dépôt de manuscrits
- 17 Les lauréates de CÉTC

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Anaïs Barbeau-Lavalette,
- Jeune femme de Mérite au
15^e Gala du Y des femmes de Montréal.

Œuvres magistrales sélectionnées par Trust AV
pour la préservation de l'audiovisuel 2007 :

Roger Cantin, Danyèle Patenaude (scén.),
La Guerre des tuques, catégorie Film ;

Fernand Dansereau (scén.),
*Les filles de Caleb (d'après le roman
d'Arlette Cousture)*, catégorie Télévision.

Denis Côté, (scén. et réal.),
Elle veut le chaos,
- Prix La Vague du Meilleur long métrage
de fiction canadien, Festival international
de cinéma francophone en Acadie (FICFA) ;

Jacques Davits (scén.),
Denis Villeneuve (réal.),
Next Floor,
- Meilleur court métrage en prises de vues
réelles, Festival de St-Louis, Missouri,
États-Unis ;

Sarah Fortin (scén.),
Infusion en cours,
- Mention spéciale SARTEC du meilleur
scénario de langue française,
Cours écrire ton court ! ;

Guillaume Vigneault (scén.),
Tout est parfait,
- Bayard d'Or du Meilleur scénario,
Festival international du film francophone
de Namur ;
- Prix du Jury Jeunes TPS Star,
Festival de Sarlat, Périgord, France.

[NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (octobre 2008),
nous comptons les nouveaux membres suivants :

Aline Albertini	Benoit Rousseau
Catherine Genest	Karen Walton
Paul Labonne	
Christian Lalumière	Membres associés
Philippe Lemieux	Jacinthe Denis
Jean-Sébastien Lozeau	Anita Rowan
Nacer Mazanie	Marie Vien

[AU REVOIR !

Madame **Hélène Pedneault** nous a quitté le
1^{er} décembre dernier.

[AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour
les personnes suivantes : Succession Andrée
Dufresne, Succession Florence Martel, Succession
Marcelle Barthe, Succession Michel Robert,
Hubert Blais, Émile Coderre, Claude D'Astous,
André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc
Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy
Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib
Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a
demandé d'agir comme fiduciaire des droits
qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres
de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces per-
sonnes, communiquez avec Diane Archambault
au (514) 526-9196.

[INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique
n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles
données à nous communiquer ou à corriger ?
En tout temps, vous pouvez modifier votre ins-
cription en vous servant de la fiche de rensei-
gnements dans notre site Internet à l'adresse
suivante :

www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communi-
quer avec Odette Larin au (514) 526-9196
ou information@sartec.qc.ca



L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont
les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses
membres dans le secteur audiovisuel
(cinéma, télévision, radio) et est signataire
d'ententes collectives avec Radio-Canada,
Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario,
TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen
Joanne Arseneau
Geneviève Lefebvre
Louise Pelletier
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRETARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

DIRECTRICE ADJOINTE

Valérie Dandurand

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière (congé sabbatique)
Mélissa Dussault
Ariane Savard

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR

Marie-Andrée Guinard

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas
hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain
pour communiquer avec la SARTEC.

Conseil d'administration 2008-2010



© PHOTO : ANNE KMETYKO

Sylvie Lussier, présidente

Sylvie Lussier a coécrit de nombreuses émissions dramatiques à la télévision et à la radio, depuis 1989. Parmi ses réalisations : le téléroman *4 et demi...* qui a remporté neuf prix Géméaux, *L'inconscient*, une dramatique radio-phonique, *Zoolympiques*, des émissions et des reportages sur la faune et la

flore diffusés à la télévision de Radio-Canada dans le cadre des jeux olympiques de Sydney en 2000 et de Salt Lake City en 2002 et l'émission *Bêtes pas bêtes plus*, également primée à plusieurs reprises. Elle a de plus coécrit le scénario du film *l'Odyssée d'Alice Tremblay*, la série télévisée *les Aventures tumultueuses de Jack Carter* ainsi que le téléroman *L'Auberge du chien noir* diffusé à Radio-Canada depuis maintenant sept ans. Elle a également collaboré au concept, aux textes et à l'animation du gala des prix Géméaux 2000, portion après-midi à RDI et a coécrit et coanimé l'émission littéraire *M'as-tu-lu ?* durant deux ans à Télé-Québec. Avant de travailler à la télévision, Sylvie a étudié à l'Université de Montréal et obtenu son doctorat en médecine vétérinaire, en 1980. Sylvie est membre du conseil d'administration de la SARTEC depuis 1998.

Michelle Allen

Après une formation en médecine et une autre en art dramatique, Michelle Allen a travaillé comme comédienne et metteur en scène avant de se tourner vers l'écriture. Au cours des dernières années, elle a écrit plus d'une centaine d'heures de télévision comme scénariste unique et/ou auteure principale de plusieurs séries pour la télévision : *Destinées*, *Le 7^e Round*, *Au nom de la loi*, *l'Or*, *Tribu.com*, *Diva*, *Lobby* et plusieurs autres. Elle est également scénariste pour une série documentaire, *Un tueur si proche*. Elle a également scénarisé *La ligne brisée*, un long métrage tourné par Louis Choquette. Ses textes et les séries auxquelles elle a participé ont été régulièrement mises en nomination pour des prix Géméaux. Elle est titulaire d'une maîtrise en études littéraires de l'UQAM. Elle a enseigné à l'INIS et à l'UQAM. Elle a siégé sur plusieurs conseils d'administration et a fait partie de nombreux comités et jurys. Elle siège sur le conseil d'administration de la SARTEC depuis 2002.



© PHOTO : ANNE KMETYKO

Mario Bolduc, vice-président

Diplômé de l'Université York (Toronto), Mario Bolduc travaille dans le domaine du cinéma et de la télévision depuis près de vingt ans. Il a signé le scénario *Pour sauver Pablo*, un téléfilm de la série *Quai numéro un* (France 2), et participé aux séries *Haute Surveillance* et *Samuel et la mer*. Il a également scénarisé *Le dernier tunnel*, réalisé par Érik Canuel, et collaboré à l'écriture d'*À part des autres*, réalisé par Marcel Simard.

À titre de romancier, Mario Bolduc a écrit deux polars, *Cachemire* et *Tsiganes*, publiés aux éditions Libre Expression. En 2008, *Tsiganes* a obtenu le « Arthur Ellis Award for Best Crime Writing in French ». Il est également l'auteur de *Rock'n'Romance*, la biographie de Nanette Workman.

Membre du conseil pédagogique de l'INIS de 2000 à 2002, Mario Bolduc anime depuis plusieurs années des ateliers d'écriture à l'École nationale de théâtre du Canada.



© PHOTO : ANNE KMETYKO

Louise Pelletier

Louise Pelletier a scénarisé seule ou en équipe des téléromans, (« À nous deux » SRC, « Sauve qui peut » TVA, « Mon Meilleur ennemi » SRC) et des séries dramatiques (« Blanche » SRC). Ses œuvres ont séduit un large public ; *Blanche* est la troisième émission la plus regardée dans l'histoire de la télévision au Québec.

Elle est aussi l'auteur de séries documentaires (« Le printemps des voyageurs » TFO, 2006, « Vu du Large 2 » RDI, 2006). Elle a écrit des court métrages et coécrit un long métrage (« À la folie » réalisé par Diane Kurys) et un téléfilm (« Nénette » réalisé par André Mélançon).

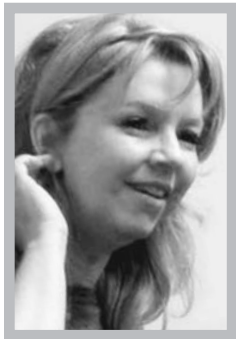
En octobre 2006, son court métrage *The First Day of my Life* s'est mérité la Médaille d'or au Festival du film et de la vidéo de Brno en République tchèque.

Elle a récemment terminé l'écriture de *Evangeline : the Acadian Expulsion*, minisérie dramatique destinée à CBC. Elle travaille actuellement à la scénarisation de *Chabotte et fille* comédie dramatique en développement à Télé-Québec, et de *l'Atruche Céleste*, comédie dramatique inspirée des livres de Iléana Doclin, en développement à Radio-Canada.

Louise Pelletier a siégé 15 ans au conseil de la SARTEC (de 1984 à 1999) ; elle a été présidente de la SARTEC de 1992 à 1996. Depuis mai 2000 jusqu'à l'automne 2006, Louise était membre du conseil de Téléfilm Canada.



© PHOTO : ANNE KMETYKO



© DOMINIQUE CHARtrand

Geneviève Lefebvre

Scénariste au cinéma et à la télévision, elle a exploré tous les genres dramatiques sur tous les réseaux. Réalisatrice, traductrice de plusieurs œuvres théâtrales, chroniqueuse radio et bientôt romancière, elle écrit également chaque semaine, une

chronique dans le cahier « opinions » du Journal de Montréal. Elle est derrière le célèbre blogue *Chroniques Blondes* qui lui a donné la piqure du Web. Elle est maintenant la conceptrice, la réalisatrice et la productrice d'une cybersérie intitulée *Chez Jules.TV* qui est en ligne sur le Web depuis juin 2008.

Marc Roberge

Depuis sa sortie de l'INIS en 1999, Marc Roberge a collaboré à deux téléseries jeunesse. En fiction, il a aussi écrit un épisode de la série lourde *Haute Surveillance*. Depuis 2002, il a écrit et participé principalement à des séries documentaires (*Coroner, Des bêtes et des hommes, Enquêtes I, II et III* ainsi que *Victimes I et II*). Il a également écrit de nombreux scénarios interactifs pour le site de vulgarisation scientifique *La mission, une grande aventure scientifique!* produit par l'ONF et il occupe présentement un poste de scénariste interactif au sein de la compagnie CREO où il scénarise des jeux sérieux traitant de vulgarisation scientifique (*Sayansi, Mission : Rescapé, M.A.R.S., Forestia*).

Marc enseigne aussi la scénarisation interactive au programme Médias interactifs à l'INIS.



© PHOTO ANNE KMETKO

Mathieu Plante

Sept ans d'expérience comme auteur de télévision, principalement pour des émissions jeunesse (*Stan et ses stars, Ayoye, Ramdam, Les Chatouilles*) des séries documentaires (*Victimes, Enquêtes, Matière à enquête, Debout les comiques*), mais aussi des présentations pour des émissions de variétés (*Angèle Dubeau, la fête de la musique*).



© PHOTO ANNE KMETKO

Joanne Arseneau

Depuis plus de vingt-cinq ans, Joanne Arseneau est une des auteures et scénaristes les plus prolifiques. Auteure versatile, elle passe avec aisance de l'humour au drame. Elle travaille actuellement sur deux projets de film ainsi que sur deux téléseries policières dont une pour la France (*Constance*) et une pour le Québec (*Deux Beux*) écrite en collaboration avec Réal Bossé et Claude Legault. Elle travaille aussi, avec Sylvain Roy, à l'écriture d'une série humoristique (*Rock et Rolland*) produite pour TVA. Elle agit occasionnellement comme coach à l'écriture et script-éditrice sur divers projets de films et de télévision (*Babine, François en Série*).

Outre la téléserie *TAG* réalisée par Pierre Houle et produite par Francine Forest, à laquelle elle se consacre dès 1996, elle a écrit les scénarios du long métrage *Le dernier souffle* (1999), réalisé par Richard Ciupka et mettant en vedette Luc Picard, unanimement salué par la critique ainsi que *La loi du cochon* (2001), réalisé par Érik Canuel. Elle a aussi scénarisé *Sans Elle* (2006) réalisé par Jean Beaudin mettant en vedette Karine Vanasse. Elle a également signé deux miniséries policières intitulées *10-07*, soit *L'Affaire Zeus* et *L'Affaire Kafka* (1995-1996) en plus de coécrire le court métrage *Le Complexe d'Édith* (1993) pour l'ONE.

À la fin des années 80, Joanne Arseneau a travaillé avec Yvon Deschamps à l'émission *Samedi de Rire* pendant sept ans, elle a aussi écrit des scénarios pour le téléroman *D'amour et d'amitié* de Guy Fournier, et coscénarisé la deuxième année de la téléserie humoristique *Super Sans Plomb*. Les nombreux épisodes qu'elle a écrits pour la série *Zap* lui ont par ailleurs valu le Géméaux du meilleur texte, série jeunesse en 1995.

C'est en 1981, pendant sa scolarité de doctorat en psychologie à l'UQAM, que Joanne Arseneau amorçait sa carrière de scénariste à Radio-Canada avec *Pop-Citrouille*. S'ensuivirent de nombreuses émissions pour les jeunes : *À Plein Temps, Court-Circuit, Le Club des 100 Watts* – Géméaux du meilleur texte série jeunesse en 1992 et 1993 –, *Pacha et les Chats* et *Les Débrouillards*.

Luc Thériault, délégué des régions

C'est à titre de comédien que Luc Thériault est venu à l'écriture. Écrivant d'abord pour la scène, il a fait ses premières armes à la télévision comme scénariste pour une émission jeunesse (*Sciences point com*) pour laquelle il a écrit une quinzaine d'épisodes. Il a ensuite travaillé sur des projets en développement pour TVA, TQ et TFO. Depuis deux ans, il se consacre, en compagnie de Robert Marinier, à l'écriture d'une comédie intitulée *Météo+* qui se déroule à Sudbury en Ontario et qui est diffusée sur les ondes de TFO.



© PHOTO ANNE KMETKO



Rapport du président sortant

Nous publions ici le rapport lu par le président de la SARTEC lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 novembre dernier.

En 2002, vous me confiez le mandat d'occuper la présidence de notre conseil d'administration. Ce mandat, vous me l'avez renouvelé en 2004, puis en 2006. Et je vous en remercie. Je ne solliciterai pas de quatrième mandat. Ni par fatigue, par usure, ou par désintérêt. Mais je juge bon, après toutes ces années, de passer le flambeau. Et comme je ne pars pas sur un coup de tête, j'ai eu le temps de tester autour de moi s'il y avait quelqu'un qui souhaitait prendre la relève. Et j'ai trouvé. J'aurai donc le plaisir, tout à l'heure, de proposer à la présidence de la SARTEC la candidature de Sylvie Lussier, qui, après s'être fait quand même un tantinet tordre le bras, a accepté de se présenter. Si vous l'élevez, je pense qu'elle saura représenter la SARTEC encore mieux que j'ai pu le faire ; et je ne suis pas modeste, croyez-moi !

Permettez-moi de faire un bref survol de ces six ans de présidence. Lorsque je suis nommé en 2002, je suis un néophyte. Je passe donc les premiers mois à assimiler les dossiers et aussi à me faire connaître dans le milieu, qu'il soit culturel, politique ou syndical. Je peux heureusement compter sur les avis éclairés du conseil d'administration et d'Yves Légaré, notre directeur général. Et certaines batailles s'engagent. Notre opposition aux coupes de 25 millions au Fonds canadien de télévision (quoi de nouveau !), notre objection aux incrustations publicitaires sur nos œuvres (souvenez-vous de la petite vache qui faisait le tour de l'écran...), le Fonds Claude Robinson où 60 000 \$ sont recueillis, etc., tout ça nous occupe amplement.

Et puis, en 2004, nous montons aux barricades pour défendre l'animation et les séries jeunesse, avec un certain succès dont nous nous réjouissons. Ensuite, il y a notre opposition ferme au projet de la SACD d'offrir des redevances aux réalisateurs à même l'enveloppe négociée pour les scénaristes. À ce sujet, il est remarquable de constater combien les auteurs répondent présents ! lorsque les enjeux sont importants. En effet, pour contrer cette proposition de la SACD, nous avons alors demandé à nos membres de se rendre nombreux à cette assemblée de la SACD. Près d'une centaine s'y sont présentés, forçant le retrait de cette proposition controversée. Et nous en sommes finalement arrivés à un accord avec les

réalisateurs au sein de la SACD, alors qu'il a été convenu que les réalisateurs avaient droit à des redevances, certes, mais qu'elles devaient être négociées et perçues dans une enveloppe distincte de celles des scénaristes.

En 2005 et 2006, la négociation pour le renouvellement de l'entente télé avec l'APFTQ piétine, et la moutarde commence à nous monter au nez. Des mots assez durs sont échangés, mais qui ont au moins l'heur de faire avancer les choses. À la même époque nous tentons, avec de nombreuses associations, dont l'Union des artistes et l'Association des réalisateurs, de faire annuler en Cour supérieure la nomination de la vice-présidente de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, laquelle avait agi pendant 10 ans comme porte-parole principal de l'APFTQ dans nos négociations et avait été nommée sans consultations. Hélas, nous n'avons pas eu gain de cause devant le tribunal. En conséquence, nous avons retiré notre demande de reconnaissance pour le multimédia, jugeant que nous ne pouvions prendre le risque de dépenser des dizaines de milliers de dollars dans les circonstances devant une Commission qui, selon nous, manquait de crédibilité. La WGC, notre pendant anglophone, et l'ACTRA ont fait de même. Récemment, le ministère décidait carrément d'abolir la CRAAAP et de confier ses responsabilités au Conseil des relations de travail. Alors, même si on a perdu, en fait on a gagné !

Les deux dernières années nous ont apporté, comme toujours, de bonnes et de moins bonnes nouvelles. Parmi les bonnes, soulignons la signature de notre entente télé avec l'APFTQ, après plus de trois ans de négociations ! Une bonne entente, que nous sommes parvenus à dépolvériser en bonifiant nos conditions de travail et en renforçant nos droits d'auteur. C'était d'autant plus important que la valeur des contrats signés sous cette convention représente autour de 70 % de tous les contrats administrés par la SARTEC. Autre bonne nouvelle, nous avons obtenu notre reconnaissance dans le domaine des adaptateurs en doublage, ce qui nous a permis d'amorcer les discussions pour établir une première convention, qui est toujours à venir.



Rapport du président sortant

Nous avons aussi appuyé nos collègues américains de la WGA, la Writer's Guild of America, dans leur grève pour faire reconnaître leurs droits à un partage équitable des revenus générés par l'utilisation de leurs œuvres sur l'Internet et les nouvelles plateformes numériques. Nous avons entre autres organisé une marche de solidarité qui a réuni 125 auteurs à Montréal et dont les médias ont abondamment parlé. Encore une fois, et c'est tout à leur honneur, nos membres ont répondu présent ! Après 14 semaines de grève, les auteurs américains ont gagné leur pari et fait plier quelque peu les grands studios américains. L'enjeu de cette grève était crucial non seulement pour eux, mais pour toutes les sociétés d'auteurs à travers le monde, puisqu'on sait très bien que l'Internet et les plateformes numériques sont là pour de bon, et qu'il nous faut absolument mettre en place des règles de fonctionnement et de rémunération adéquate pour continuer à être associés à la vie économique de nos œuvres. Ce positionnement des auteurs américains nous a procuré une base de discussion très solide en vue de nos négociations en ce domaine.

Mais nous avons également eu notre lot de moins bonnes nouvelles, comme la décision de Quebecor Média et de Shaw Corporation de suspendre leurs contributions au Fonds canadien de télévision, dans un coup de force pour tenter de faire changer les règles. Quebecor a même annoncé son intention de se retirer complètement du Fonds pour alimenter plutôt son propre fonds privé. Nous nous y sommes opposés, parce que même si Quebecor promettait de mettre plus d'argent en circulation, celui-ci n'était pas réservé aux émissions dites prioritaires, soit les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants et les variétés, mais aurait servi à financer toutes sortes d'émissions destinées à LCN, Argent, Prise 2, Mystère, Sun TV, Canoë ainsi qu'aux divers autres sites Internet du groupe et au contenu audiovisuel des appareils mobiles. Pas grand-chose pour les auteurs là-dedans ! Et pas grand-chose pour notre culture non plus ! Finalement, tant Quebecor que Shaw sont rentrés dans le rang, mais ce n'est en fait que partie remise. Et nous avons bien peur que, finalement, le gouvernement canadien ne leur donne raison, ce gouvernement qui, comme on le sait, tient la culture en grande et même en très grande estime...

Nous avons dû aussi sonner l'alarme en ce qui concerne notre régime d'assurance-maladie, parce qu'en dix ans, nos primes pour le seul volet accident maladie, qui inclut les médicaments, ont grimpé de plus de 380 %, soit de 38 % en moyenne annuellement. En chiffres, cela veut dire que ce qui nous coûtait 169 000 \$ en 1997 nous en a coûté 565 000 \$ en 2007. Tout ça vient d'un effet pervers de la *Loi sur l'assurance médicaments* introduite en 1997, qui oblige tout régime privé d'assurance collective qui offre, comme le nôtre, plusieurs garanties telles assurance vie, assurance invalidité, frais paramédicaux, etc., à y inclure impérativement l'assurance médicaments. Nous avons contacté le ministère de la Santé ainsi que celui de la Culture pour exposer ce problème, mais,

jusqu'à maintenant, nous n'avons pas été entendus. Le plus aberrant dans tout ça, c'est que si nous ne trouvons pas de solutions, nous devons éventuellement saborder notre régime et être automatiquement pris en charge par le régime d'assurance public, qui est déjà déficitaire. Et nous n'aurons plus d'assurance vie, ni d'assurance invalidité. Et dire que ce gouvernement, québécois cette fois-ci, se dit intéressé à ce que les artistes aient accès à un filet de sécurité sociale ! Il ne faudra pas tomber de haut...

Mais il y a tout de même des batailles qu'il fait bon gagner. Comme celle que nous avons engagée avec toute la communauté artistique contre les coupes de 45 millions en culture annoncées en pleine campagne électorale fédérale. Il y a tout lieu de croire que la cabale que nous avons menée a probablement empêché le gouvernement de monsieur Harper d'obtenir une majorité tant souhaitée. Mais comme le monsieur est de type revanchard, il ne l'a pas digéré. Il faut donc s'attendre, et c'est déjà commencé, à en payer le prix. Heureusement, rien n'est éternel dans la vie, même pas le parti conservateur...

En terminant ce bilan sommaire, je me rends compte que si nous avons pu accomplir certaines choses, bien d'autres restent à faire. À l'aube de notre 60^e anniversaire, et avec maintenant près de 1 250 membres, la SARTEC, notre SARTEC, demeure forte et présente dans le milieu. Je n'ai aucun doute qu'elle saura continuer, comme elle l'a toujours fait, à défendre avec conviction et intelligence les droits et la vie économique des auteurs que nous sommes.

Merci au conseil d'administration de m'avoir rendu la tâche facile et à tout le personnel de la SARTEC pour le travail formidable qu'ils accomplissent. ¶

MARC GRÉGOIRE

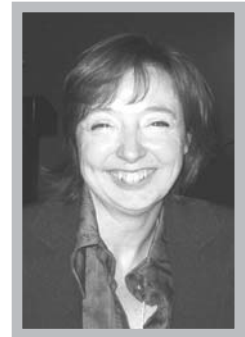
NON 21^e édition Réveillon de Moisson Montréal Un repas qui nourrit beaucoup plus qu'on le pense !

Le non-réveillon c'est tout simplement un repas des Fêtes symboliques. Sans même vous déplacer et encourir des dépenses pour assister à un souper bénéfique, vous pouvez directement aider Moisson Montréal à nourrir une nombreuse population dans le besoin. Parmi les groupes les plus touchés, se trouvent les familles à faible revenu et monoparentales, les enfants, les individus ayant un emploi précaire au salaire minimum, d'autres avec un problème de santé mentale, les nouveaux arrivants et les personnes seules.

Pour appuyer Moisson Montréal, téléchargez et retournez le coupon-réponse ci-joint accompagné de votre contribution.

Rapport de la trésorière au 30 novembre 2008

Nous présentons ici les grandes lignes des États financiers vérifiés et des Prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009, présentées à l'Assemblée générale par la trésorière sortante, Sylvie Lussier.



SYLVIE LUSSIER

Une troisième année en ligne avec un surplus au Fonds d'administration. C'est sûrement une bonne nouvelle. Généralement, cela se répercute aussi positivement sur le Fonds de la Caisse de sécurité dans lequel nous avons alors moins à puiser et qui affiche alors des surplus. Tel n'est toutefois pas le cas cette année où la hausse de nos primes d'assurance a une incidence négative. Malgré, la décision de 2006 de réduire les versements au REÉR et de hausser ceux à l'assurance nous n'avons aujourd'hui que peu de marge de manœuvre.

■ LE FONDS D'ADMINISTRATION

Nos revenus sont de 726 618 \$ comparativement à 710 966 \$ pour 2007.

En termes de dépenses, on ne constate pas de variations notables. Elles ont dépassé de quelque 10 000 \$ celles de l'an dernier avec 796 951 \$ plutôt que 786 426 \$. Le résultat des revenus et des dépenses est négatif de 70 333 \$. Mais, si nous prenons alors en compte les dépenses d'amortissement des immobilisations, le surplus accumulé et les honoraires d'administration, le Fonds d'administration affiche un Solde positif de 61 319 \$.

■ LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Du côté de la Caisse de sécurité, malgré des revenus plus élevés que l'an dernier, nous avons déposé quelque 36 000 \$ de moins dans les REÉR des membres, soit 1 510 296 \$. La décision de 2006 de prendre une partie des contributions des producteurs à la

Caisse de sécurité pour l'affecter au paiement des primes d'assurance plutôt qu'au REÉR a pris son plein effet cette année.

Le fonds de la Caisse de sécurité a également assumé diverses autres dépenses dont des rénovations à notre édifice, qui constituent en quelque sorte un placement (44 912 \$).

Mais, si les résultats de la Caisse de sécurité sont décevants c'est principalement dû, encore cette année, à la hausse de nos primes d'assurance qui ont coûté près de 100 000 \$ de plus que l'an dernier. Les contributions couvrent à peine les primes. Le cri d'alarme que nous avons lancé publiquement à cet effet n'était pas sans raison.

■ LE FONDS D'IMMOBILISATION

La valeur comptable (et non pas la valeur marchande) du fonds d'immobilisation (édifice SARTEC) s'établit désormais à 228 083 \$.

Au total, la valeur des trois fonds de la SARTEC qui était de 1 417 378 \$ l'an dernier est désormais de 1 437 584 \$, une augmentation de 20 206 \$ ou 1,4 %, due essentiellement à l'introduction de la nouvelle norme comptable.

■ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009

Les revenus espérés en 2008-2009 sont de 804 800 \$, mais nous prévoyons un déficit d'opérations de 56 400 \$ qui sera, le cas échéant, puisé dans le surplus accumulé du Fonds d'administration, qui passerait alors de 61 625 \$ à 5 225 \$. ■■



© PHOTO ANNE KIVETIKO

Rapport du directeur général au 30 novembre 2008

LES FAITS MARQUANTS

YVES L'ÉGARÉ

L'an dernier, peu après notre Assemblée générale annuelle, une centaine de membres participaient à une Marche de solidarité avec nos collègues américains en grève et attestaient de l'importance des enjeux en cause dans ce conflit. Le déclenchement de la grève, la venue de l'Affiliation internationale des guildes d'auteurs à Montréal et la Journée de Solidarité du 28 novembre ont été bien couverts par les médias. Et certains journalistes ont par la suite continué à requérir l'opinion de la SARTEC sur des questions reliées à la culture ou l'audiovisuel. Bref, en termes de relations publiques, le bilan de ces événements s'est avéré positif.

Du point de vue associatif, ce fut aussi bénéfique. Réussir à mobiliser plus d'une centaine d'auteurs pour appuyer l'octroi de redevances aux auteurs américains pour la diffusion des œuvres sur de multiples plateformes nous a aussi servi à démontrer aux producteurs d'ici l'importance que nos membres accordaient à ces questions.

■ APFTQ-CINÉMA

Et nous nous en sommes servis pour faire une petite percée lors de la renégociation de l'entente cinéma. Ainsi, en cinéma, hormis les redevances SACD, l'auteur n'avait droit à des redevances pour l'exploitation du film qu'après remboursement des investisseurs par le producteur, autant dire jamais. Or, à quoi bon débattre de l'utilisation des œuvres sur de nouvelles plateformes si en bout de piste, l'auteur ne touche rien.

Nous avons donc voulu faire une brèche en ciblant d'abord les droits vidéo, lesquels englobent désormais le « téléchargement payant ». La nouvelle entente cinéma prévoit que l'auteur a droit à 2 % des « Revenus nets Droits Vidéo », lesquels ont été établis à 15 % des revenus bruts du distributeur. Et si le producteur peut

déduire certaines sommes de ces revenus DV¹, il doit alors tenir compte non seulement des revenus DV, mais de tous les revenus encaissés pour toutes les exploitations du film. Et si ces revenus après déductions sont inférieurs aux « revenus nets DV », la redevance est alors calculée sur les revenus encaissés². Le producteur peut également déduire, le cas échéant, la différence entre le cachet de production minimum prévu à l'entente collective et le cachet de production ou d'écriture négocié apparaissant au contrat. Dans ce cas, cet excédent constitue une avance non remboursable sur les redevances. Cependant, les auteurs qui obtiennent ces cachets excédentaires sont souvent bien placés pour négocier à la hausse leurs revenus DV.

Outre l'augmentation des cachets d'écriture³, les contributions du producteur à la Caisse de sécurité ont été haussés pour pallier en partie les hausses de nos primes d'assurance⁴ et nous avons amélioré la place du scénariste dans la promotion de l'œuvre⁵.

■ TVA

Autre négociation, celle avec TVA, qui a fait l'objet de nombreux reports depuis juin 2007. Les nouvelles plateformes sont au cœur des discussions, de même que la question des placements de produits, ce qui peut avoir des incidences négatives sur le scénario. Est-il possible d'encadrer cette pratique dans le respect des œuvres ? Telle est la question.

■ DOUBLAGE

Alors que nous souhaitons que la négociation TVA s'accélère, nous entreprendrons le 2 décembre une première négociation en doublage, un secteur nouveau pour la SARTEC où aucun contrat écrit n'existe. Il aura fallu au comité chargé de préparer la

¹ Le producteur peut déduire son investissement (soit la partie de ses honoraires investis pour compléter le montage financier), ses frais d'administration et les dépassements ou les différés.

² Par exemple, si les revenus DV s'élèvent à : 120 000 \$
et les revenus pour toutes les exploitations à : 207 500 \$
et l'investissement du producteur à : 135 000 \$

La redevance s'élèverait alors à : 1 450 \$ (soit : 207 500 \$ - 135 000 \$ = 72 500 \$ x 2 %)

³ 1,6 % en 20 juin 2008, suivie six mois plus tard en janvier 2009 d'une autre augmentation de 1 000 \$ (ou 2,3 %), puis de 1 000 \$ chaque janvier jusqu'en 2012.

⁴ Les contributions sont passées de 7 à 7,5 % à l'entrée en vigueur de l'entente, puis à 8 % en janvier 2010 et 8,5 % en janvier 2011.

⁵ Le scénariste doit figurer de façon significative notamment dans les communiqués et les dossiers de presse, les sites Web promotionnels, les bandes-annonces et les affiches.

plateforme de négociation, plusieurs rencontres pour cerner les enjeux et proposer un encadrement adéquat. En août dernier, nous avons soumis cette plateforme aux adaptateurs, puis formé un comité chargé de la compléter, et de la négocier.

■ AUTRES ENTENTES

Les ententes de TFO, TQS et TQC échues depuis parfois deux ans n'ont toujours pas été renouvelées, mais elles ne génèrent quasiment aucun contrat. Les problèmes de TQS ne laissent pas entrevoir une reprise prochaine de la production interne, jamais très forte d'ailleurs. En ce qui a trait à Télé-Québec, nous leur avons récemment fait une offre de renouvellement et attendons leur réponse.

■ APPLICATION DES ENTENTES EN VIGUEUR

Quant à la valeur des contrats issus de toutes ces ententes collectives, elle est demeurée assez stable par rapport à 2007 et oscille autour de 21 millions de dollars, même si le nombre de contrats reçus a été moins élevé (2 900 comparativement à 3 100). Peu de changements également dans la provenance de ces contrats : les producteurs de l'APFTQ remportent encore la palme avec 87 % (soit 71 % pour la télévision et 16 % pour le cinéma), suivis de la SRC (7,5 %). Aucune autre entente collective ne génère plus de 1 % de ce volume. Enfin, 4 % des revenus proviennent de redevances diverses.

Nous avons continué le ménage des griefs entrepris l'an dernier en télévision. En fait, nous espérons alors régler plusieurs dizaines de griefs dans le cadre du règlement proposé par la nouvelle entente. Cela s'est effectivement avéré. Certes, nous avons déposé 83 nouveaux griefs cette année, mais nous en avons retiré quelque 293, anciens comme nouveaux. 60 griefs restent encore en suspens dont 25 nouveaux. Et nous avons convenu de tenir un comité paritaire avec l'APFTQ en février prochain pour compléter le nettoyage. Un grief avait été déféré à la CRAAAP, mais s'est réglé avant audition et un autre grief est en arbitrage.

Le renouvellement de l'entente cinéma devrait aussi permettre de nous mettre à jour. En date du 20 juin, 69 griefs étaient encore en suspens. 15 ont été depuis réglés et nous préparons un comité paritaire pour accélérer le règlement des autres.

Tant en télé qu'en cinéma, la gestion de l'entente reste encore lourde et nécessite outre les griefs l'envoi de centaines de lettres, courriels, téléphones, etc.

■ DOSSIERS D'AFFAIRES PUBLIQUES ET AUTRES

Certes, la négociation ou l'application de nos ententes collectives sont au cœur de nos activités, mais comme par le passé le personnel et les membres du conseil se penchent sur divers dossiers tels les ateliers de formation, l'événement Cours écrire ton court, l'organisation des Jutra, l'Atelier Grand Nord, les Rendez-vous du cinéma québécois, etc. La SARTEC a un représentant au Groupe consultatif sur le long métrage et au Comité permanent à la condition socioéconomique des artistes et est fréquemment consultée sur diverses questions. Nous assurons aussi une certaine présence dans le milieu en assistant à des événements tels les congrès de producteurs ou le Festival de Banff. Nous prenons

position également sur de nombreux enjeux et les affaires publiques ont occupé encore cette année une place importante.

■ CRAAAP

La SARTEC a participé aux consultations sur la révision de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Dans la foulée de la recherche d'un règlement au conflit IATSE-AQTIS, certaines modifications législatives, dont l'abolition de la Commission de Reconnaissance, sont envisagées. Souhaitée par plusieurs associations, ce changement ferait passer les responsabilités de la CRAAAP au Conseil des relations de travail, lequel a la réputation d'agir avec célérité.

■ UN CRTC ACTIF ET INQUIÉTANT

Même si l'an dernier, nous nous interrogeons sur l'utilité du CRTC, nous nous y sommes présentés avec assiduité, mais fort peu de résultats.

Dans le contexte où les généralistes, qui sont les principaux déclencheurs des émissions prioritaires, éprouvent de plus en plus de difficultés face à des services spécialisés en nette croissance, nous sommes intervenus en janvier, conjointement avec l'Union des artistes, pour appuyer l'octroi de redevances d'abonnement aux généralistes, mais sans succès comme l'atteste la décision du CRTC d'octobre dernier.

En février, avec l'ADISQ, l'APFTQ, l'UDA, et l'ARRQ, nous avons soumis un mémoire sur la divulgation des données financières des grands groupes de radiodiffusion de manière à ce que nous puissions mieux jauger de l'impact des ressources investies dans la programmation nationale par les entreprises « convergées ».

La valeur des contrats issus de toutes nos ententes collectives oscille autour de 21 millions de dollars.

En février toujours, nous comparaissons avec l'UDA pour demander au CRTC de garder le Fonds canadien de télévision intact. Malheureusement, le CRTC recommandait la scission en deux fonds, l'un public et l'autre privé, ce qui d'ailleurs n'aurait rien de bon sur le sort des émissions prioritaires. Le ministre du Patrimoine doit réagir au rapport sous peu.

Toujours au CRTC, dans le cadre des audiences sur les entreprises de distribution de radiodiffusion, nous avons, avec l'UDA, recommandé, entre autres, de privilégier les canaux dont le contenu national est le plus élevé (émissions prioritaires) dans les règles d'assemblage pour la distribution des canaux, de maintenir voire d'augmenter la contribution des entreprises de distribution à la programmation nationale et même de prévoir une contribution des Fournisseurs de services Internet à un fonds pour les nouveaux médias.

En mai, notre année au CRTC se terminait par une courte intervention dans le dossier de TQS pour nous opposer au plan de relance de Remstar. Pour la SARTEC, le CRTC ne devait ni permettre la suppression de l'information ni l'appauvrissement de la

Rapport du directeur général

programmation d'émissions prioritaires, mais plutôt favoriser l'octroi de redevances d'abonnement aux diffuseurs conventionnels.

■ GROUPE D'ÉTUDE SUR LA CONCURRENCE

Nous sommes ainsi intervenus devant d'autres instances. Ainsi, en janvier 2008, avec l'ADISQ, l'APFTQ, l'AQTIS et l'ARRQ nous avons soumis un mémoire sur le contrôle étranger au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Dans son rapport en juin, ce groupe a malheureusement ouvert la porte au contrôle étranger dans plusieurs secteurs clés de l'économie canadienne, dont la radiodiffusion, sans tenir compte des contenus diffusés et des enjeux culturels et économiques en cause.

■ CRÉDIT D'IMPÔT ET ORDRE PUBLIC

En mars 2008, la SARTEC dénonçait le projet de loi C-10, qui permettait la révocation du crédit d'impôt fédéral pour des raisons d'ordre public et se présentait au Sénat lors de l'étude du projet.

■ COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

En mai dernier, un ancien dossier refaisait surface puisque le Commissariat aux langues officielles nous faisait parvenir pour commentaires le rapport qu'il entendait publier suite à notre plainte de 2005 où nous avons déploré le déclin des séries jeunesse et d'animation de langue française et mis en cause diverses lacunes dans les institutions fédérales⁶. Le rapport final devrait paraître en janvier 2009 et contenir certaines recommandations propres à améliorer la situation du français dans notre paysage télévisuel.

**Le scénariste doit figurer de façon significative
notamment dans les communiqués et les
dossiers de presse, les sites Web promotionnels,
les bandes-annonces et les affiches.**

RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Du côté de la *Loi sur le droit d'auteur*, le gouvernement déposait à l'été le projet de loi C-61, auquel la SARTEC s'est intéressée au sein du DAMIC⁷ mais qui est mort au feuillet avec le déclenchement des élections. Hormis la ratification des traités de l'OMPI et la reconnaissance des droits des photographes, le projet s'avérait fort peu intéressant et introduisait de nouvelles exceptions dont celle permettant la reproduction d'une œuvre pour visionnement ultérieur qui mettait fin à tout espoir de voir instauré un régime de copie privée audiovisuel. Le récent discours du Trône a remis ce projet à l'ordre du jour législatif.

■ COUPURES EN CULTURE

Outre ce projet de loi sur le droit d'auteur, le gouvernement fédéral a également effectué une série de coupures en culture, largement décriées par le secteur et la SARTEC a joint sa voix à celles des autres associations en invitant, entre autres, ses membres à manifester.

■ BANDEAUX ET GÉNÉRIQUE

Autre dossier, celui des bandeaux et génériques pour lequel en avril dernier, nous avons rendu publique une lettre conjointe aux diffuseurs signée par l'AQTIS, l'ARRQ, la Guilde des musiciens, l'UDA et la SPACQ leur demandant de mettre fin à l'insertion des bandeaux publicitaires et autopublicitaires et à la compression des génériques. La lettre a trouvé écho dans divers quotidiens, dont *Le Monde*.

■ LE DOSSIER ROBINSON

Un dossier plus juridique que d'affaires publiques, celui de Claude Robinson a, enfin, donné lieu à un procès après plus de 12 ans d'attente. La SARTEC, qui avait déjà mis sur pied un fonds d'aide en 2001 et alors recueilli près de 60 000 \$ a jugé bon de relancer la campagne de financement pour aider Claude Robinson à assumer une partie des frais fort importants générés par ce procès prévu pour 79 jours. Près de 22 000 \$ ont été recueillis en date du 20 novembre.

■ RÉVISION DE NOS SERVICES

Nous avons entrepris l'an dernier la révision de certains de nos services et, entre autres, transféré la maîtrise d'œuvre de notre Régime enregistré d'épargne retraite à la Caisse de la Culture. Depuis, la Caisse a rencontré plusieurs membres pour arrêter une stratégie individuelle de placement et publié divers articles d'intérêt général dans notre bulletin.

Quant à notre régime d'assurance, la hausse de nos primes médicaments demeure préoccupante. Nous avons écrit en vain à la Régie de l'assurance maladie et au ministre de la Santé et décidé en avril dernier de publier un rapport sur notre situation et la correspondance avec le gouvernement. Nous avons alors obtenu une bonne couverture dans *Le Devoir* et dans *La Presse* et la question a même été soulevée lors des débats de l'Assemblée nationale. Malheureusement, les courtiers d'assurance ont réagi plus promptement que les politiciens et si nous entendons étudier les offres de services qu'ils nous ont faites, nous n'avons pas renoncé à faire valoir une solution politique à ce problème.

La SARTEC qui célébrera en 2009 son 60^e anniversaire a vu au fil des ans bien des dossiers complexes se régler et nous continuerons à chercher des solutions. ■

⁶ Le ministère du Patrimoine, Téléfilm, le CRTC, la SRC et le Fonds canadien de télévision étaient alors principalement visés.

⁷ Droit d'Auteur Multimédia Internet Copyright, un regroupement d'associations de créateurs et d'artistes.



RACONTER AUTREMENT

PAR CARMEL DUMAS

Raconter autrement

Les fabricants d'histories que sont fondamentalement les membres de la SARTEC ont été ravis, le matin de l'Assemblée générale annuelle, de découvrir le discours rythmé et imagé de l'expert en services financiers du Mouvement Desjardins, Serge Vincent. Armé de télescopes, ce Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières a opposé avec brio la planification à long terme aux visées courtes, ramenant dans le grand tableau de l'effondrement économique mondial l'élément humain qui fait toute la différence. Pour les travailleurs autonomes, la menace de crise financière a toujours un petit quelque chose de déjà vu – de telle sorte que d'entendre un bon prof calé en maths parler de l'importance de contrer l'auto-suggestion négative et de bâtir des relations de confiance dans le milieu où l'on investit s'entend comme un conseil précieux autant pour la persévérance dans l'écriture que pour les prévisions budgétaires.

En fait, on aurait pu inverser les titres des deux ateliers présentés en matinée, tant le talent de « raconter autrement » de monsieur Vincent valorisait la notion d'initiatives personnalisées qui allait ressortir des témoignages des auteurs chevronnés de télévision engagés sur de nouvelles voies d'écriture. Leur atelier aurait très bien pu porter le titre du sien : « La crise financière, l'histoire se répète-t-elle ? »

Positif, mon cher Watson. En temps de crise, l'imagination des créateurs pète des scores.

« R » COMME DANS RADIO

Les restrictions budgétaires, Joanne Arseneau les a eues dans la gueule quand la Société d'État a annulé la série lourde pour laquelle elle avait écrit sept épisodes complets. La responsable des émissions dramatiques et des longs métrages à Radio-Canada était alors Louise Lantagne, aujourd'hui directrice de la télévision. Entre ces deux nominations, Louise Lantagne a occupé le poste de directrice générale de la radio. Et c'est à ce moment-là qu'elle se tourne vers Joanne pour la séduire avec l'idée d'une fiction radiophonique qui pourrait éventuellement s'adapter à toutes les plateformes. « Je n'ai pas sauté au plafond », avoue l'auteure dont la forte signature a fait le succès, entre autres, de la série *Tag* et des films *Le Dernier souffle*, *La Loi du cochon*, *Sans elle*. « Je ne voyais pas le challenge, je ne m'étais jamais dit : Wow, j'aimerais ça écrire pour la radio ! Comme

Louise Lantagne était celle qui avait mis ma série sur la glace, j'ai perçu son offre comme une douce consolation. »

Ainsi naquit la minisérie radiophonique du *Mont de Vénus*, diffusée à *C'est bien meilleur le matin* depuis septembre 2008, et fidèlement suivie à l'extérieur de Montréal par les internautes de plus en plus nombreux à savourer l'humour de ces dames d'Outremont qui se racontent tandis qu'elles marchent sur le mont Royal. « Je marche sur le mont Royal avec des dames d'Outremont, confesse Joanne. Je trouvais qu'il y avait là assez de potentiel pour faire rire, pour amener une saine dose d'autodérision radio-canadienne,

JOANNE ARSENEAU

FILM

Le complexe d'Édith (CM)
Le dernier souffle
La loi du cochon
Sans elle

TÉLÉVISION

Pop-Citrouille
À Plein temps
Court-Circuit
Le Club des 100 Watts
Pacha et les chats
Les Débrouillards
Samedi de Rire
D'amour et d'amitié
Zap
Super Sans Plomb
Tag
 10-07 : *l'Affaire Zeus*
 10-07 : *l'Affaire Kafka*

RADIO

Le Mont de Vénus

SCRIPT ÉDITRICE (film et télévision)

Babine
François en série



© PHOTO ANNE KMEYKO

Joanne Arseneau

RACONTER AUTREMENT

pour chatouiller le mythe sans choquer. Les cotes d'écoute n'ont pas baissé, j'écris une aventure du *Mont de Vénus* par semaine, la commande est passée de 13 à 26. »

Un succès, donc. Avec l'aval de l'animateur René Homier – « Roi », bien entendu, car Joanne a tenu à le rencontrer et à tester son intérêt avant d'accepter. Toujours généreuse envers ses réalisateurs, ses producteurs, tous ces décideurs qui lancent les commandes et gouvernent la diffusion, Joanne n'évite pas la question cruciale : « Est-ce que ça comble l'auteur dramatique ? »

Au début, elle s'est sentie privée d'outils, elle est allée jusqu'à indiquer dans le texte des passages imaginés en voix hors champ – on en convient et on en rit avec elle, à la radio, ce n'est pas fort ! « On est dans l'univers du tout dit. Je me sentais presque toute nue. J'avais l'impression que je serais davantage vue parce que je n'étais pas cachée derrière la caméra. Finalement, la radio, ça donne plus de visibilité pour un moindre effort. Le laps de temps entre l'écriture et la diffusion est relativement court. Je consulte maintenant *L'Événementiel* pour prévoir ce qui sera l'actualité pour les épisodes à venir. J'ai plus l'impression d'être sur la planète parce que je suis plus proche de l'actualité, de la chronique. Après beaucoup d'hésitation, j'aime maintenant beaucoup ça. »

En plus, Marc Grégoire aurait dit, à la blague, que Joanne justifie le « R » dans SARTEC, puisque le médium des auteurs fondateurs ne serait plus très populaire. N'empêche, ces derniers onze mois, 315 contrats SARTEC ont été signés pour des œuvres radio-phoniques.

SUZANNE AUBRY

FILM

Signé Charlotte S. (CM)
Meurtre en musique (Téléfilm)

TÉLÉVISION

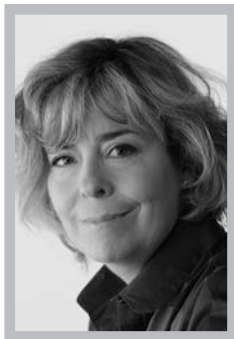
Manon
La maison Deschênes
L'Or et le papier
D'amour et d'amitié
À nous deux
Sauve qui peut !
Mon meilleur ennemi

THÉÂTRE

J'te l'parle mieux quand j'te l'écris
Ombrelle, tu dors
Mon homme
La Nuit des p'tits couteaux
Un vrai roman-fleuve
Une goutte d'eau sur la glace

ROMAN

Le Fort intérieur
Fanette, Tome 1 : À la conquête de la haute ville



© ROBERT ETCHÉVERRY

PIERRE POIRIER

FILM

L'Odyssée d'Alice Tremblay

TÉLÉVISION

L'Auberge du chien noir
Les Aventures tumultueuses
de Jack Carter
4 et demi
Zoolympique
Bêtes en liberté
Bêtes pas bêtes plus
M'as-tu lu ?

RADIO

L'inconscient, radio-roman

BANDE DESSINÉE

Projet en développement



© YVES LACOMBE

LE MÉDIUM N'EST PAS LE MESSAGE

Dans l'univers de l'écriture « multiplateformique », Suzanne Aubry affirme que le gourou des années 1960, Marshall McLuhan, s'est gouré, que le médium n'est pas (plus) le message. McLuhan a révolutionné le monde des communications avec l'idée que le moyen de transmission d'un message a plus d'impact que le message lui-même, accordant implicitement au contenant plus de valeur qu'au contenu.

Suzanne Aubry, la passionnée, aimerait bien lui mettre quelques nouvelles donnes sous le nez et défendre la théorie contraire. Le bon philosophe McLuhan, malheureusement, a quitté son cher village global le 31 décembre 1980, sans avoir la chance de créer son blogue.

Suzanne, ancienne présidente de la SARTEC, est une auteure dramatique réputée qui a déjà partagé dans ces pages les hauts et les bas de l'écriture à quatre mains qu'elle a vécu avec bonheur auprès de Louise Pelletier durant la création de la série *Mon meilleur ennemi*. Maintenant, elle navigue en solitaire : « Je passe ma vie en pyjamas, parce que j'écris tout le temps. J'ai entrepris un voyage à long cours, seule à bord. Au début, j'ai éprouvé un moyen vertige. »

Suzanne est devenue romancière, sous l'aile de l'éditrice Monique Messier, anciennement productrice à la télévision, qui s'est donné comme vocation de travailler en littérature avec des scénaristes d'expérience. Après son premier roman, *Le Fort intérieur*, Suzanne s'est lancée dans un genre toujours boudé par la télévision québécoise, la saga historique. Son premier tome, *Fanette*, connaît un tel succès en librairie que la maison d'édition Libre Expression a sorti le télescope qui voit loin, peut-être même à six tomes. Dans un coin de son bureau, Suzanne, pour sa part, a tranquillement braqué sa lunette sur la télévision de l'avenir, sans chercher à précipiter quoi que ce soit. Le roman l'a amenée à vivre sur un autre rythme, dans un espace où tout est plus lent qu'à la télévision, où l'œuvre se rend dans le cœur des gens patiemment, la plupart du temps grâce au phénomène du bouche-à-oreille.

La dramaturge ne s'ennuie pas du tout de certaines lourdeurs télévisuelles : « Je n'ai pas de contraintes financières pour le décor, je n'ai pas de producteur qui m'ordonne de mettre une actrice dans le coma parce qu'elle est fatigante, il y a tellement d'insanités que je ne suis plus obligée d'entendre ! »

Son investissement se fait à long terme, mise sur les vraies valeurs. Avec émotion, elle parle de cette expérience unique que vit l'auteur lorsqu'il tient entre les mains son livre neuf, qui sent encore l'encre de l'imprimerie : « J'ai les larmes aux yeux. Le livre est là, il vous accompagne. L'imprimé ne disparaîtra pas. »

Pierre Poirier, un autre auteur qui a évolué avec sa complice Sylvie Lussier dans l'écriture à quatre mains, n'a pas rompu sec avec la télévision, où il a encore « du fun. » Mais il s'est permis une petite infidélité longtemps désirée, celle d'écrire pour la BD. Plus de contraintes ? « Je pensais que la BD était facile à écrire. Non. C'est très cinématographique. Il faut apprendre à travailler avec le dessinateur. » Belle expérience, encore en cours.

L'APPEL DE L'AVENIR

Geneviève Lefebvre a tourné le dos à la télévision traditionnelle, sans remords et sans regret : « J'ai vécu une expérience terrible, j'en ai eu ras-le-bol il y a deux ans, j'ai voué d'aller n'importe où sauf en télé. Je n'ai rien de bon à en dire, ni avant, ni après. Je ne suis plus obligée d'entendre des niais. On m'arriverait avec une proposition, c'est trop tard. J'ai sorti mes REÉR pour arriver à travailler de manière différente. Personne ne peut me reprocher de dépenser les impôts du monde. Je suis ma productrice et mon diffuseur, je discute directement avec mes commanditaires, j'ai une liberté totale qui n'a pas de prix. Retourner en arrière pour redevenir juste scénariste ? Comme terrain de jeu, je ne peux pas voir l'intérêt. »

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris et qui ne sont pas des accrocs des capsules *Chez Jules.Tv*, Geneviève Lefebvre a choisi le Web, où elle est devenue populaire avec ses *Chroniques blondes*, après avoir affirmé sa plume en traduction au théâtre, en scénarisation et en réalisation au cinéma, en écriture de séries télévisuelles telles que *René Lévesque*, *Hommes en quarantaine*, *Asbestos*, *Haute Surveillance*, *Diva*...

Geneviève mène son entreprise avec aplomb. Elle est sur la même longueur d'onde que monsieur Vincent consultant du Mouvement Desjardins, elle investit à long terme. Elle ne cherche pas d'aide du côté des institutions, n'a aucune intention de puiser dans les fonds consacrés aux auteurs multimédias. La pionnière de l'INIS est catégorique : « Je ne veux pas avoir de comptes à rendre à personne. » Pour le quotidien, elle se débrouille très bien avec le cachet de Quebecor généré par sa chronique dans le *Journal de Montréal* et avec les ententes négociées avec ses commanditaires sur le Web, lesquels apprécient à sa juste valeur le potentiel financier des filles qui gagnent « cent mille dollars par année » et qui viennent faire « clic » *Chez Jules*.

Ce territoire de liberté totale que représente le Web, la vieille routière Louise Pelletier le perçoit comme l'appel de l'avenir : « J'ai l'impression qu'on a une brume à traverser » dit-elle, sensible aux arguments de Geneviève qui explique combien la philosophie du Web est radicalement différente de celle de la télé.

Suzanne Aubry aimerait bien jaser roman et Web avec le bon vieux Marshall : « La preuve est là : c'est le contenu qui intéresse. C'est le contraire de ce que prétend McLuhan. »

GENEVIÈVE LEFEBVRE

FILM

Mauvais coups (CM)
Le ciel sur la tête
Ladies room
Une perle rare (CM)
Solo (Téléfilm)
Les Amazones (MM)
Petit drame dans la vie d'une femme (CM)
Fierro

TÉLÉVISION

René Lévesque
Samourais
Hommes en quarantaine
Tribu.com
Asbestos
Fred-dy
Haute surveillance
Diva
Bob Morane
Le mot de la fin
Graffiti
Zap

THÉÂTRE

Denial de Arnokd Wesker (traduction)
History Boys de Alan Bennett (traduction)
Décadence de Steven Berkoff (adaptation et traduction)

ROMAN

Je compte les morts (en écriture)

WEB

Chroniques blondes
Chez Jules.Tv



© DOMINIQUE CHARTRAND

Geneviève Lefebvre

Martine Pagé, la plus « branchée » de tous les auteurs du Québec, met ses collègues de la SARTEC en garde contre le danger de soumettre l'avenir aux lois du passé : « Il serait terrible de traiter l'auteur du Web comme un auteur de télévision. » ¶

SUR LES RAYONS

Avec son dernier livre, notre reporter Carmel Dumas sonde et décortique l'explosion culturelle qui a marqué l'histoire du Québec. À la fois conte illustré, documentaire d'époque et album de famille, cet ouvrage fait revivre cette période « magique » que traverse de part en part *L'Ossid'show*.

Montréal show chaud
Carmel Dumas, Fides.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

À la suite d'un nombre croissant d'appels touchant les questions contractuelles, les conseillères en relations de travail présentent dans ces pages une nouvelle rubrique qui découle des questions qui leurs sont fréquemment posées par les auteurs et des pièges à éviter lors de la signature d'un contrat.

Enfin sur DVD, mais...

Vous appelez à la SARTEC, inquiet. Lors de vos achats de Noël, vous avez vu sur les tablettes d'un grand magasin le coffret DVD des deux premières saisons de votre série télévisée. Vous vous demandez si le producteur avait le droit de sortir ces DVD sans vous en aviser préalablement et si vous recevrez des redevances pour cette exploitation.

Lorsque vous signez un contrat d'écriture SARTEC en télévision le producteur détient une licence de base de 15 ans qui lui permet, entre autres d'exploiter l'œuvre sur support DVD ou vidéocassette. Cette licence lui est consentie en contrepartie du parfait paiement du cachet de production et des redevances, s'il y a lieu. Normalement, les redevances minimales sont de 4 % en projet-commandé et de 5 % en projet-soumis des recettes brutes tirées par le producteur de l'exploitation et de la distribution de l'œuvre après certaines déductions prévues dans l'entente collective (section télévision) à l'article 1.47.

L'auteur a désormais droit à 2 % des « Revenus nets Droits Vidéo », lesquels ont été établis à 15 % des revenus bruts du distributeur.

Le producteur a cependant l'obligation de faire parvenir à la SARTEC tout rapport de transactions, ainsi que les redevances, le cas échéant. Bien que plusieurs producteurs respectent cette obligation, vous pouvez en cas de doute nous aviser qu'une transaction est intervenue et nous nous ferons un plaisir de vérifier le tout auprès du producteur.

Et si plutôt qu'une série télé, on mettait sur DVD votre long métrage de fiction ? Dans ce cas, le producteur détient alors les droits pour 30 ans, mais pour les films dont les contrats ont été signés avant le 20 juin 2008, la possibilité de toucher des redevances DVD est à peu près nulle, le producteur devant rembourser les investisseurs au préalable. Cependant, la nouvelle entente collective a changé la donne et l'auteur aura désormais droit à 2 % des « Revenus nets Droits Vidéo », lesquels ont été établis à 15 % des revenus bruts du distributeur. Pour plus de détails voir la section APFTQ cinéma du rapport du directeur général en page 8.

Et une facture avec ça ?

On vous a approché pour écrire des scénarios d'une série dramatique en cours de production. Vous avez signé un contrat à cet effet avec un producteur membre de l'APFTQ et avez livré un premier texte, qui a été accepté. N'ayant toujours pas reçu votre cachet d'écriture, vous appelez alors l'administratrice du producteur qui vous répond qu'elle n'émettra pas de chèque tant que vous ne lui aurez pas fait parvenir une facture.

L'entente collective entre l'APFTQ et la SARTEC en télévision prévoit, au chapitre 12, les modalités de paiement des cachets. Votre contrat d'écriture peut prévoir des conditions

La production d'une facture ne peut être une condition au paiement de votre cachet. Le producteur a l'obligation de vous verser le cachet dû, et ce, sans autres formalités.

différentes, mais jamais moins avantageuses que celles prévues à l'entente. Par exemple, dans le cas d'une œuvre de série dramatique en production, l'entente prévoit que le cachet d'écriture de chaque épisode doit être versé de la façon suivante : 45 % au début des travaux d'écriture et 55 % à l'acceptation de la version finale du scénario. La production d'une facture ne peut donc être une condition au paiement de votre cachet. Le producteur a l'obligation de vous verser le cachet dû, et ce, sans autres formalités. C'est d'ailleurs aussi le cas dans notre entente cinéma, même si les modalités de paiement diffèrent. Vous pouvez consentir, pour des fins administratives, à fournir au producteur une facture pour vos services, mais en aucun cas cette demande ne peut retarder le versement de votre cachet. Dans tous les cas, si votre producteur tarde à verser votre cachet, n'hésitez pas à communiquer avec la SARTEC.

Coquille coûteuse

Après de longues discussions, vous vous apprêtez à signer un contrat avec un producteur. Toutes les conditions ont été déterminées et votre cachet d'écriture doit être de 12 000 \$. Ne reste plus qu'à signer. Le producteur vous fait parvenir

une proposition de contrat et comme le temps presse, il vous demande de le signer et de le lui retourner le plus rapidement possible. Dès réception du contrat, tout ayant déjà été convenu, vous ne vous attardez pas trop, apposez votre signature et le retournez au producteur. Un mois plus tard, lorsque la SARTEC reçoit copie de ce contrat, elle constate que le cachet d'écriture inscrit est de 12 \$.

Il est très important de faire preuve de vigilance lors de la signature de votre contrat et vous assurer que ce qui y est inscrit est bien conforme à ce qui a été négocié.

En pratique, une telle erreur ne sera pas très lourde de conséquences puisque la SARTEC vérifie chaque contrat reçu, décèle les erreurs et réclame aux producteurs les amendements requis. Cela représente néanmoins une perte de temps considérable. Nous devons écrire au producteur et nous assurer qu'il corrige le contrat dans le délai de 45 jours prévu aux ententes collectives, à défaut de quoi la SARTEC doit alors déposer un grief afin d'assurer le respect de vos droits.

Mais toute erreur n'est pas nécessairement aussi facilement décelable et il peut aussi nous arriver d'en échapper. Qu'arriverait-il si, pour une raison ou une autre, la SARTEC n'intervenait pas à l'intérieur du délai de 45 jours ? Tout producteur, de bonne foi et désireux que le projet se réalise, paierait sans doute les 12 000 \$ convenus. Mais si conflit survenait et que le producteur souhaitait résilier le contrat ? Voudrait-il payer les pénalités prévues aux ententes collectives sur les 12 000 \$? Devrions-nous alors faire trancher le débat par un arbitre ?

Certes, dans le cas illustré ici, la coquille est évidente et les 12 \$ sont loin de respecter le minimum de l'entente collective. Mais la SARTEC reçoit fréquemment des contrats qui renferment des erreurs et la plupart du temps au désavantage de l'auteur.

Pour éviter bien des démarches et soucis inutiles, il est donc très important de faire preuve de vigilance lors de la signature de votre contrat et vous assurer que ce qui y est inscrit est bien conforme à ce qui a été négocié.

Pour toutes questions relatives aux ententes collectives APFTQ, nous vous suggérons fortement de communiquer avec Mélissa Dussault (section télévision) et Valérie Dandurand (section cinéma). ¶

Quand vos REÉR sont au plafond

Le maximum permis pour déposer dans un REÉR s'élève actuellement au moindre de 20 000 \$ ou 18 % du revenu gagné l'année précédente.

À moins d'avoir des droits REÉR non utilisés, vous ne pouvez généralement cotiser davantage que le maximum permis et risquez alors les foudres du fisc.

Pour la plupart des membres, les versements effectués par la SARTEC dans leur REÉR sont peu élevés et bien souvent inférieurs au plafond autorisé.

Mais, comme nous ignorons habituellement le maximum permis pour chacun de nos membres ; que les revenus SARTEC ne sont pas nécessairement vos seuls revenus ; et que vous pouvez aussi cotiser à un autre Régime ou à un fonds de pension sans que nous ne le sachions ; il peut arriver que nous déposions trop d'argent dans votre REÉR.

Certes, la consigne est de ne pas dépasser 20 000 \$, mais pour plusieurs ce montant excède largement ce à quoi ils ont droit. Si vous prévoyez que les dépôts dans votre REÉR SARTEC risquent d'excéder votre plafond autorisé, prière de communiquer avec Diane Archambault à cet effet au (514) 526-9196.

DESTRUCTION DE DÉPÔT DE MANUSCRITS

Depuis l'instauration de notre service de dépôt de manuscrits, la SARTEC a reçu plus de 20 000 scénarios, romans, chansons, etc. Or, même si depuis janvier 1987, le dépôt n'est valide que pour cinq ans et que nous pouvons, passé ce délai, détruire sans préavis les manuscrits dont le dépôt est échu, nous les avons tous conservés.

Malheureusement, l'espace nous manque et nous devons désormais détruire les manuscrits déposés il y a plus de cinq ans. Nous procéderons à cette destruction dans les prochaines semaines. Entre temps, si d'ici au 1^{er} février prochain, vous souhaitez récupérer un manuscrit déposé entre 1987 et 2003, prière de nous le faire savoir rapidement en communiquant avec Odette Larin au 514-526-9196.



AUX PLUS FORTS, LA POCHE

PAR MATHIEU PLANTE

La seule raison qui me permet enfin de vous écrire ces lignes est le puissant tranquilisant que je viens tout juste d'ingurgiter. Car en ces temps fous qui promettent quotidiennement le pire, il est facile de laisser notre imagination nous décrire le plus cauchemardesque des avenir économiques et ne plus jamais dormir la nuit. Mais il ne faut surtout pas nous abandonner à une panique déraisonnée, et plutôt chercher à trouver des raisons réalistes et quantifiables pour paniquer sur des bases plus rationnelles. Ce jeu de dominos économiques peut-il vraiment changer le visage de notre industrie culturelle ?

De plus en plus de gens qui perdent leur emploi, une consommation qui tombe à plat, de grosses corporations qui n'ont plus le loisir de se payer de la publicité à la télévision, des diffuseurs qui, ne pouvant plus jouir de ces revenus publicitaires, se tournent vers des reprises et des produits étrangers, des gouvernements fédéraux et provinciaux qui choisissent d'investir ailleurs qu'en culture, des jeunes soudainement frileux de devenir des artistes ou des gens qui hésitent simplement à s'abonner au câble ou à aller voir un film, au moins une fois par année. Autant de raisons de paniquer pour vrai et de prévoir le pire...

Allons-nous bientôt nous croiser dans une file pour la soupe populaire ? Vendre notre dernier téléviseur noir et blanc pour se payer un « Kraft Dinner » partagé à douze dans un HLM chauffé au charbon ? Cette belle solidarité qui nous unit se transformera-t-elle en une lutte violente à savoir qui survivra dans notre milieu ? Pour sauver du temps, c'est exactement ce que je vous propose...

Car il faut réagir rapidement. Nous sommes actuellement à peu près 1 250 membres SARTEC à nous partager une tarte qui menace de se transformer sous nos yeux en

une vulgaire tartelette. 1 250 membres ! C'est beaucoup trop ! Trop de moitié. Et plutôt que de tirer au sort ceux qui pourront travailler en 2009 ou de tomber dans un dangereux profilage, je suggère au contraire un immense duel au parc Jarry opposant deux bataillons de 625 auteurs armés de bâtons de Baseball et des pioches en métal rouillé. Plutôt que de mourir à petit feu, nous allons offrir au Québec un spectacle sanguinolent qui ne risque pas d'être ennuyeux. Les survivants pourront ensuite se partager plus calmement les maigres contrats des prochaines années.

**« Il n'y a rien de mieux que
de voir apparaître une publicité
qui nourrit l'histoire d'une émotion
supplémentaire : la rage de l'auteur ! »**

Sur une note moins dramatique, je voulais aussi en profiter pour remercier les diffuseurs qui épient nos œuvres avec des publicités qui apparaissent constamment en mortaise de nos épisodes, qu'elles soient pour des concours ou d'autres émissions. Surtout lorsqu'elles surgissent durant un des pivots de l'histoire, ces moments cruciaux où l'action change de cap et les personnages sont propulsés dans de nouvelles directions, il n'y a rien de mieux que de voir apparaître une publicité qui nourrit l'histoire d'une émotion supplémentaire : la rage de l'auteur ! Merci de tout mon cœur ! [1]

Les lauréates de la 10^e édition de COURS ÉCRIRE TON COURT !

Le 17 octobre dernier la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et le Festival du nouveau cinéma annonçaient les lauréates de la 10^e édition de COURS ÉCRIRE TON COURT!

Le jury de la 10^e édition de *Cours écrire ton court!* était constitué de Karim Hussain producteur, réalisateur et scénariste (*La belle bête*, *Ascension*), Patricia Pleszczynska, directrice régionale, Radio et Télévision (Québec) à CBC, Isabelle Harvey, chargée de programmation, culture et société à Télé-Québec, Sophie Deraspe réalisatrice, directrice photo, monteuse et scénariste SARTEC (*Rechercher Victor Pellerin*, *Les signes vitaux* - en production) et Jérôme Beaujour, écrivain et scénariste français (*La Moustache*, coscénario avec Emmanuel Carrère, *Deux jouer à tuer* réalisé par Jean Becker, *Ça brûle*, coscénario avec Claire Simon, *Le grand alibi* réalisé par Pascal Bonitzer, d'après l'œuvre d'Agatha Christie 2008).

- Le **Grand Prix** et le scénario **Coup de cœur du public** de Métropole Film distribution (1 000 \$) ont été accordés à **Halima Ouardiri** pour son projet *Mokhtar*.
- Le Grand Prix consiste en un investissement de la SODEC de 55 000 \$ pour la production du film ;
• une licence de diffusion de Télé-Québec ;
• 1 000 \$ de location d'équipement des Locations Michel Trudel ;
• 2 000 \$ de pellicule cinématographique de Kodak ;
• 6 000 \$ de services postproduction de Vision Globale ;
• 5 000 \$ en création pour le générique d'ouverture et de fermeture du film par Dulude Design ;
• 5 000 \$ Prix de l'écriture cinématographique du CALQ.
- La **Mention spéciale SARTEC** pour le meilleur scénario de langue française a été accordée à **Sarah Fortin** pour son projet *Infusion en cours*. Il s'agit d'une bourse d'écriture d'une valeur de 1 000 \$.
- Le **Prix CBC/WGC** pour le meilleur scénario de langue anglaise a été accordé à **Jacinthe Dessureault** pour son projet *Borrowed life*. Il s'agit d'une bourse d'écriture d'une valeur de 1 000 \$.

Les sept scénarios finalistes, retenus parmi une soixantaine de projets, ont été présentés devant public dans le cadre du Festival du nouveau cinéma dans une mise en lecture animée par Geneviève Rioux accompagné de Danielle Fichaud, Lily Thibeault, Stéphane Demers, Alexandre Dubois et Pierre Leblanc.

Félicitations aux lauréates et aux finalistes !



Trois membres du jury de la 10^e édition : Karim Hussain, Sophie Deraspe et Jérôme Beaujour et Marie Potvin, chargée de projets Jeunes créateurs.



Sur la photo de groupe de *Cours écrire ton court* 2008 : les sept scénaristes finalistes : Jacinthe Dessureault (*Borrowed Life*), Guillaume Fortin (*Dolorès*), Sarah Fortin (*Infusion en cours*), Francis Lachaine (*La Mimerie*), Caroline Mailloux (*Cher Dieu*), Halima Ouardiri (*Le souvenir de l'enfant chevrier*), Ron Resendes (*Convoy*) et leurs parrains respectifs Giles Walker, Isabelle Hébert, Pierre-Yves Bernard, Francine Tougas, Marc Bisailon, Sébastien Rose et Trevor Ferguson de même que l'animatrice Geneviève Rioux, Marie Potvin et la coordonnatrice de CÉTC, Julie René.



Les trois lauréates : Halima Ouardiri (Grand Prix et Prix du Public), Sarah Fortin (Mention spéciale SARTEC) et Jacinthe Dessureault (Prix CBC/WGC).



L'auteure Louise Pelletier, représentante SARTEC en compagnie de Sarah Fortin, gagnante d'une bourse d'écriture de 1 000\$ de la SARTEC pour *Infusion en cours*.



© DOMINIQUE CHARTRAND

GLAMOURAMA, LA VIE AMOUREUSE DES AUTEURS

Scandale chez les auteurs!

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE

Ah! Vous pensiez que j'allais vous parler d'aventures torrides, de photos de seins nus sur des yachts écologiquement irresponsables, de lignes de coke sniffées à même la table sur laquelle sont signées nos conventions collectives ? Ben non ! Et savez-vous pourquoi ? Parce que vous ne m'écrivez pas pour me conter vos affaires, bâtard !

Ni potins, ni scoops, ni triomphes !

Devant votre timidité naturelle, j'ai été obligée d'utiliser des tactiques brutales, voire même déloyales. J'ai fait des entrevues avec des *journalistes*.

Quin toé, les scénaristes ! Ça vous apprendra ! Et que j'en vois un chialer ! Vous aviez juste à me fournir en histoires glamourieuses.

Afin de préserver l'harmonie entre les empires et la paix sur la terre des pigistes, j'ai envoyé le même questionnaire scandaleux à Marie-Joëlle « EmDji Solar » Parent, du fringant Journal de Montréal et à Marc « McCrunchy » Cassivi de la sémillante Presse.

Eux, ils ont dit « oui » tout de suite. C'est ben pour dire que vous avez des croûtes à manger en terme de « branding » de votre image, de marketing de votre nom et de glamourisation globale de notre putain de métier. Got it ? Good !

L'entrevue a été menée prestement et virtuellement, ce qui est la preuve qu'on est passés au 2.0 des relations médiatiques et que c'est facile quand on veut.

Geneviève Lefebvre : T'es habillé comment, on s'est donné rendez-vous où, et qu'est-ce que tu bois pour te relaxer la langue ?

Marie-Joëlle Parent : Je porte une robe Zara verte style safari avec une ceinture de cuir brune, petits bottillons assortis avec des franges comme les souliers de golf, la montre de mon copain, et un t-shirt motif camouflage avec des petites manches bouffantes. J'aime la mode est-ce que ça paraît ! Pour partager un verre, je te donne rendez-vous à la Buvette chez Simone, avenue du Parc, mon endroit préféré depuis cet été. On se partage une bouteille de rouge assis proche de la fenêtre pour mieux reluquer les vedettes du showbizz québécois

qui font leur entrée. C'est l'endroit idéal pour potiner ! S'il n'y a pas de place, je t'emmène au nouveau resto de mes amis rue Laurier, le Greasy Spoon.

Marc Cassivi : J'ai mis mon plus beau veston chatoyant bleu-gris acheté pour 19 \$ (taxes incluses) dans une friperie de Brooklyn. C'est mon seul vêtement de hipster. On s'est donné rendez-vous au Helm, rue Bernard, parce que c'est le seul bar où je mets les pieds (après mes matchs de hockey). Je bois une pinte de bière blonde de la maison.

G.L. : Est-ce que t'as déjà eu un scénario entre les mains ? Est-ce que t'en as déjà demandé un la gentille et très « hipster » attachée de presse « pour voir » la différence avec l'objet tourné, au risque d'être boycotté de tous les lancements ?

M.J.P. : Je t'avoue que le seul scénario que j'ai eu dans les mains c'est celui des « Lavigueur » et c'est parce que Jacques Savoie en a fait un livre. J'ai plongé dans ses écrits, c'était encore plus imagé qu'à la télé ! Du bonbon. Ce que j'ai vu à l'écran et ce qu'il a écrit était absolument pareil, mais je suis sûre que ça ne doit pas toujours être le cas. Par exemple, je l'ai rencontré cette semaine sur le plateau de tournage du film sur le centenaire du Canadien. Il me disait qu'en cours de tournage, il a dû réécrire quelques scènes parce que le réalisateur avait choisi de tourner plus de scènes à l'extérieur.

M.C. : J'ai en main le scénario de « Dédé à travers les brumes ». Je ne peux pas te dire comment je l'ai obtenu. Notre sécurité serait compromise.

G.L. : Si oui, est-ce que tu as eu des révélations ?

M.C. : Il meurt à la fin.

Ici, j'avais ajouté avec tout l'esprit qui me caractérise « Si la réponse est « non » we gotta get drunk for real ».

G.L. : Est-ce que tu te sers d'un logiciel de traduction « entre les lignes » quand tu lis un communiqué de presse ? Sur une échelle de 1 sur 10, est-ce que tu peux mesurer l'acuité de ton « bullshit detector » ?

M.J.P. : Les fameux communiqués de presse... Je dois t'avouer

qu'entre journalistes, on décerne des médailles à ceux qui font dans le lyrisme exacerbé, genre, on parle d'un artiste inconnu et on le décrit comme une star interplanétaire. En général on ne se sert pas des communiqués à part pour y repérer les dates de spectacles et bien orthographier les noms des artistes !

M.C. : Pas besoin de logiciel. Neuf fois sur dix, je lis l'en-tête et j'appuie sur « delete ». Sur une échelle de 1 sur 10, je dirais que mon bullshit detector est à 8.

G.L. : Qu'est-ce qui te scandalise, le croustillant, le corrompu ou la médiocrité ?

M.J.P. : Je te dirais le corrompu parce que j'aime les âmes pures, je n'aime pas les gens à deux faces.

M.C. : Le plus souvent, la médiocrité.

G.L. : Qu'est-ce que tu considères scandaleux chez un auteur ?

M.J.P. : Je n'aime pas quand je vois trop de références à ce qui se fait aux États-Unis. Par exemple, je n'arrête pas de voir des clins d'œil à « Sex and the city » dans tous les scénarios impliquant des femmes dans la trentaine. Parfois c'est flagrant et ça frôle le pastiche.

M.C. : La formule. La peinture à numéros. Les idées empruntées au Guide de scénarisation 101 pour les nuls.

G.L. : Quel est ton scandale « fondateur » — celui qui t'a marqué, ici ou ailleurs... Ton « Rosebud » du scandale si tu préfères...?

M.J.P. : Je te dirais celui qui a fait couler beaucoup d'encre dans le milieu artistique c'est cette fameuse série sur Félix Leclerc qui s'est retrouvée au cœur d'un procès plutôt surréaliste.

M.C. : L'affaire Cinar. J'y ai été affecté dès que j'ai été embauché comme journaliste aux Arts.

G.L. : Est-ce que tu considères qu'un journaliste qui passe à l'écriture fiction est un dégénéré, un traître, un brave, un kamikaze, aucune de ces réponses ?

M.J.P. : Je dirais plutôt quelqu'un qui voulait réchauffer sa plume, faire ses preuves et surtout accumuler des contacts dans le milieu artistique avant de se lancer. Ça peut aussi être quelqu'un qui avait du mal à gérer le petit espace réservé à nos articles. Le plus dur souvent c'est de faire court. Plusieurs de mes collègues qui couvrent le cinéma ont de sacrées bonnes idées de scénario dans leur sac !

M.C. : Un brave, mais surtout un kamikaze. Je ne m'y risquerai jamais.

G.L. : Et last, but not the least, qui est ton idole en termes de vie scandaleuse ?

M.J.P. : Aucun rapport avec l'écriture, en fait un peu parce qu'elle écrit des chansons, mais c'est Amy Winehouse.

M.C. : Je ne sais pas. Hunter S. Thompson ?

Pour votre douce mémoire, Hunter S. c'est celui qui écrit : « Television business is a cruel and shallow money trench, a long plastic hallway, where thieves and pimps run free, and good men die like dogs for no good reason ».

Déprimés? Yé !

L'autre citation du mois m'a été transmise en direct de Facebook, le 27 novembre 2009, à 10 h 09. Elle est de Martine Pagé.

« Paraît que le cinéma, c'est mort et qu'on va tous devoir se mettre à écrire pour les jeux vidéo. Final Draft versus XBox 360 ».

They shoot horses don't they?... En attendant, on me dit que le Celexa fait des merveilles et que le Plan B est ouvert ben ben tard !

□

À l'agenda

29^e Édition du Gala des prix Génie

Février 2009 – date à confirmer

www.acct.ca

www.genieawards.ca/index.cfm

Rendez-vous du cinéma québécois (RVCQ)

du 18 au 28 février 2009

www.rvcq.com

13^e Édition du Festival Regard sur le court métrage

AU SAGUENAY

du 11 au 15 mars 2009

www.caravane.tv

10^e Édition du Festival de cinéma des 3 Amériques

QUÉBEC

du 25 au 29 mars 2009

www.fc3a.com

Scénario au long court présente

12^e Festival international des Scénaristes à Bourges

6^e Rencontre européenne de l'écriture pour l'image

du 25 au 29 mars 2009

tél. : 01 44 84 38 11

info@scenarioaulongcourt.com

www.scenarioaulongcourt.com

Jutra 2009

Dimanche 29 mars 2009, 19 h 30

La Soirée des prix Jutra, sous la présidence de la comédienne Danielle Proulx, sera diffusée en direct sur les ondes de Radio-Canada, le 29 mars 2009 dès 19 h 30.

Hot Docs

du 30 avril au 19 mai 2009

Le forum documentaire de Toronto : 6 et 7 mai 2009

Date limite pour soumettre un projet : 28 janvier

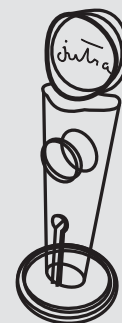
Date limite de candidature pour un siège d'observateur : 20 mars

contact : Michaele McLean

tél. : 416 203-2155, poste 228

mmclean@hotdocs.ca

www.hotdocs.ca



Faire de l'impôt une source de revenus insoupçonnée

Bien que complexes, les règles de la fiscalité font partie des critères essentiels à prendre en compte dans le cadre d'une stratégie d'investissement efficace. Nous avons donc demandé à Simon Beauchemin de répondre aux principales questions fiscales soulevées par nos membres investisseurs. Fort de 30 années d'expérience en fiscalité, Simon Beauchemin est comptable agréé et conseiller à la vice-présidence Fiscalité du Mouvement Desjardins.

DANS QUELLE MESURE EST-IL AVANTAGEUX D'EMPRUNTER POUR INVESTIR ? (Prêt levier)

Le prêt levier devient rentable dès que les revenus du placement rapportent davantage que les frais d'intérêts de l'emprunt. À ceci s'ajoute la possibilité de déduire de son revenu imposable, dans certains cas, les intérêts sur emprunt. C'est d'autant plus intéressant lorsque le placement génère des revenus de dividendes ou de gains en capital, qui sont plus avantageux fiscalement. Toutefois, les incidences fiscales du prêt levier varient d'une personne à l'autre et doivent être évaluées soigneusement avec un spécialiste.

LE TRAITEMENT FISCAL DES INTÉRÊTS EST-IL LE MÊME AU FÉDÉRAL ET AU QUÉBEC ?

Pas tout à fait. Vos frais d'intérêts peuvent être déduits l'année même où vous les avez payés dans votre déclaration de revenus fédérale. Au Québec, vous pouvez le faire seulement si votre placement a rapporté un revenu imposable. Mais vous n'y perdez pas, car les frais d'intérêts non réclamés peuvent être reportés sur les trois années antérieures ou sur les années ultérieures.

COMMENT PLANIFIER UN GAIN OU UNE PERTE EN CAPITAL D'ICI LA FIN DE 2008 ?

Vers la fin de l'année civile, tout investisseur devrait examiner ses gains et pertes de l'année sur papier. Si vous avez une occasion de vendre un placement à profit à court terme, sachant que vous devrez payer l'impôt sur vos gains en capital dans les quatre prochains mois, mieux vaut peut-être reporter votre transaction au 2 janvier. Au contraire, si vous avez réalisé une perte, il peut être avantageux de vendre votre placement avant la fin de l'année afin d'annuler ou de diminuer l'incidence fiscale de vos gains en capital réalisés en 2008.

Les pertes en capital peuvent aussi servir à récupérer de l'impôt payé sur des gains en capital réalisés au cours des trois années antérieures.

Ou encore, elles peuvent être accumulées pour les années futures. Voilà qui peut être intéressant si vous prévoyez réaliser des gains en capital importants en 2009.

QUELLES SONT LES INCIDENCES FISCALES LIÉES AUX DONS ?

Dons de titres boursiers à un organisme de charité. Pour profiter d'un avantage fiscal réel, vous devez donner le titre directement à l'organisme afin d'être exempté de l'impôt sur le gain en capital. Vous recevrez alors un reçu aux fins de l'impôt correspondant à la juste valeur marchande du titre. Par contre, si vous vendez le titre avant de remettre le produit de la vente à l'organisme, vous obtiendrez certes votre reçu pour don, mais 50 % de votre gain en capital sera imposé.

Dons à un enfant majeur. Toute transaction entre un parent et son enfant est considérée comme ayant été faite à la juste valeur marchande, qu'il s'agisse d'un placement, d'un immeuble ou d'un autre bien.

Exemple d'un don d'un parent à son enfant

1980 : Un père achète un placement de 12 000 \$.

2008 : Le père donne à son fils le placement dont la valeur marchande est maintenant de 30 000 \$. Le père est imposé sur 50 % du gain en capital de 18 000 \$, soit 9 000 \$. Le fils est considéré comme ayant acquis le placement au montant de 30 000 \$.

2015 : Le fils vend le placement au montant de 40 000 \$. Le fils est imposé sur 50 % du gain en capital de 10 000 \$, soit 5 000 \$.

Le CELI : des placements sans impôt ou avec impôt différé

Nouveauté pour 2009 ! Vous pourrez investir jusqu'à 5 000 \$ par année dans un compte d'épargne libre d'impôt, le CELI. Les revenus d'intérêts, de dividendes et les gains en capital générés dans ce compte ne seront jamais imposés. Intéressant, n'est-ce pas ? Venez nous rencontrer dès maintenant afin d'être prêt pour janvier 2009.

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com